



## Tableau 5 : Montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire et le genre

Province/territoire	Montant total brut (000 \$) selon le genre			
	Hommes	Femmes	Personnes de genres divers/indéterminé	Total
Terre-Neuve-et-Labrador	8 270	10 295	-	18 565
Île-du-Prince-Édouard	2 775	2 660	-	5 435
Nouvelle-Écosse	19 035	21 280	-	40 315
Nouveau-Brunswick	13 315	15 380	-	28 700
Québec	131 485	136 150	10	267 645
Ontario	284 225	279 540	70	563 835
Manitoba	42 150	38 510	-	80 665
Saskatchewan	31 070	31 125	-	62 195
Alberta	121 075	130 925	15	252 015
Colombie-Britannique	83 650	84 480	30	168 160
Yukon	595	640	-	1 230
Territoires du Nord-Ouest	1 525	1 270	-	2 795
Nunavut	1 585	1 495	-	3 080
Extérieur du Canada	490	135	-	625
Non précisé	-	-	255	255
Total	741 245	753 880	390	1 495 515

## Notes:

- 1. Les données datent du 10 juillet 2022 et elles peuvent être modifiées au fur et à mesure que les demandes sont examinées et rajustées.
- 2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE).
- 3. Les données sont fondées sur les demandes de PCMRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
- 4. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent avoir résidé et été présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils ont fait une demande.
- 5. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
- 6. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC a prélevé un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCMRE émis.
- 7. La mention « indéterminé » est utilisée pour les personnes dont le genre n'était pas disponible.
- 8. Les personnes dont l'expression de genre est non binaire sont représentées dans la catégorie des diverses identités de genre.
- 9. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
- 10. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.